

## Amende stationnement très gênant

## Par Praoli, le 15/10/2024 à 10:14

Bonjour,

Je suis très stressée par un avis de contravention reçu hier et voudrais avoir votre avis pour savoir si une contestation est possible car je le trouve très injuste.

L'avis mentionne "stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir".

Je m'étais effectivement garée avec mes feux de détresse sur un genre de terre-plein (très très bas, n'est pas un trottoir à proprement parler mais est quand même l'endroit réservé aux piétons) situé en face du bureau de poste, car impossible de trouver une place ce jour-là. J'ai traversé pour déposer un colis et suis revenue moins de 5 min après.

J'habite à moins de 10 minutes de ce bureau de poste et ne m'y rends jamais en voiture, mais ce jour-là j'étais très fatiguée (je suis traitée pour un cancer) et j'ai profité de revenir d'un autre déplacement pour le faire.

Ma voiture ne gênait vraiment pas la visibilité (elle est très basse), je reconnais que ce n'est pas une place de stationnement mais il n'y a pas non plus de panneau. Je serai prête à payer un stationnement "gênant" mais suis choquée par la mention "très gênant".

Pensez-vous que je puisse contester?

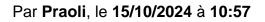
Merci beaucoup d'avance, je suivrai votre conseil.

## Par **LESEMAPHORE**, le **15/10/2024** à **10:49**

## **Bonjour**

Le stationnement sur trottoir pour un vehicule autre que moto est toujours tres genant à 135€ ce n'est pas negociable .

Pour contester il faut demontrer par écrit ou témoins que ce n'est pas un trottoir reservé à la circulation des pietons .



Merci beaucoup pour votre réponse. Je ne pense pas pouvoir démontrer ça, donc je vais me résoudre à payer.